

## RECAPITULATIF 2024/2025 DISPOSITIFS DE BOURSES STAGES & PFE A L'ETRANGER

Bourse	Lieu du stage	Durée du stage	Etudiants concernés	Délai pour postuler	Montant/Cumul	Documents à fournir
<b>Erasmus + stage</b>	<b>Europe</b> (voir liste pays éligibles dans documents envoyés séparément )	<b>Minimum 2 mois (assimilés à 60 jours, sachant que chaque mois de l'année est d'office comptabilisé sur la base de 30 jours)</b>	L1, L2, L3, M1 et M2	PFE : janvier  Stages : mai  mais dans tous les cas <b>AVANT LE DEBUT DE LA MOBILITE !</b>	Variable selon groupes de pays Cumulable avec la bourse Erasmus-Etudes <b>(N.B. : maximum 24 mois en école d'ingénieurs)</b> et avec d'autres bourses Complément inclusion et forfait transport éco-responsable sous certaines conditions	<b>A transmettre au SRI</b>  Voir documents d'information spécifiques envoyés
<b>Grand Est</b>	<b>Monde entier</b> sauf Dom-Tom, Andorre et Monaco	<b>12 à 15 semaines consécutives (minimum 81 j) pour un stage court – à partir de 16 semaines consécutives (minimum 109 j) pour un stage long</b>	Niveau L3, M1 et M2	Inscription sur le site Grand Est <b>impérativement avant le début de la période à l'étranger</b> ; voir toutes les conditions sur :  <a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants/</a>	Forfait de 400 Euros pour un stage court (minimum 12 semaines de stage consécutif, soit 81 jours min) Et de 800 Euros pour un stage long (minimum 16 semaines de stage consécutif, soit 109 jours min.)  + 200 Euros si étudiant boursier sur critères sociaux + 100 Euros si stage dans un pays frontalier de la Région Grand Est  <b>Voir l'ensemble des critères d'éligibilité et toutes les démarches sur le site :</b> <a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/mobilite-internationale-etudiants/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/mobilite-internationale-etudiants/</a>	<b>Via site de la région Grand Est ; voir délais et pièces à fournir sur le site</b>  <a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/mobilite-internationale-etudiants/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/mobilite-internationale-etudiants/</a>

<b>Bourse d'aide à la mobilité internationale</b>	<b>Hors Europe</b>	<b>Minimum 2 mois</b>	Boursiers sur critères sociaux	Deux sessions de jury par an (stages et PFE)	400 Euros/mois et minimum 2 mois si attribution de bourse  Cumulable avec d'autres bourses	<b>A transmettre au SRI</b>  -Formulaire à compléter - notification de bourse CROUS - RIB -Copie de la convention de stage
<b>Bourses Villes Jumelles-Mobilitwin</b>	BOSTON, DRESDEN, LEICESTER, RAMAT-GAN et STUTTGART	<b>Minimum 3 mois</b> Limité à une seule participation par étudiant et par cursus.	L3, M1 et M2	Avril (jury en juin)	Selon les villes :  2000 € (Boston), 1500 € (Leicester et Ramat-Gan) et 1000 € (Dresde et Stuttgart)  <b>N.B.</b> : conditions à confirmer chaque année civile par le Conseil Municipal de février/mars	<b>Transmission à la Ville de Strasbourg via SRI</b>  Le dossier d'inscription, avec la liste des documents à fournir, parviendra ultérieurement aux étudiants.
<b>OFAJ</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Minimum 4 semaines</b>	Niveau L1, L2, L3, M1 et M2 - 18-30 ans - Jeunes avec moins d'opportunités	Au plus tard un mois avant le début du stage	300 € / mois (max. 900 € même si plus de 3 mois) Cumulable sous certaines conditions <b>Voir sur le site :</b> <a href="https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html">https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html</a>	<b>Demande faite par le SRI sur le site de l'OFAJ, au plus tard un mois avant le début du stage</b>  Voir documents à fournir sur :  <a href="https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation">https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation</a>

Pour constituer les dossiers et pour toute question complémentaire, merci de contacter Anne ANKENMANN ([anne.ankenmann@insa-strasbourg.fr](mailto:anne.ankenmann@insa-strasbourg.fr))

## QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS :

- **Une bourse** ne peut être attribuée que pour un stage reconnu dans le cadre de votre formation, c'est-à-dire un stage faisant partie intégrante de votre cursus, ou un stage vous permettant de valider votre mobilité obligatoire, ou un stage exigé dans le cadre d'un projet de Formation. Les stages effectués en dehors de ce contexte, tout comme les séjours purement linguistiques, ne sont pas éligibles.
- **Une bourse de mobilité** a pour vocation d'aider à couvrir le surplus de dépenses engendré par le stage à l'étranger. Mais ne choisissez pas votre lieu de stage en vous basant sur l'obtention d'une bourse !  
En effet, même si vous êtes éligible par rapport aux critères d'éligibilité de base, l'attribution d'une bourse n'est **pas automatique**. Il y a un certain nombre de critères pris en compte, comme l'éloignement, le coût de la vie sur place, la rémunération ou l'absence de rémunération, la situation de l'étudiant... tout ceci dans un souci de respect de l'équité entre les différents candidats. Notamment pour les dispositifs gérés par l'INSA (bourse Erasmus+, bourse d'aide à la mobilité), étant donné que nous disposons de fonds limités, nous sommes obligés de procéder à une sélection, et ne pouvons ainsi pas forcément satisfaire toutes les demandes éligibles ou du moins pas forcément pour toute la durée du stage.
- **Le service des relations internationales de l'INSA** vous informe des dispositifs existants et des principales conditions pour postuler, mais dans tous les cas, pour les détails, vous devez consulter les sites indiqués dans le tableau récapitulatif.